



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le

Besnier
Levrault

030-213000037-20170321-DEC201717-AU

Réf. : DEC/2017/17/1.1

Objet : Acquisition tractopelle

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu la consultation mise en ligne sur marché online n° AO-170-0999 du 09/02/2017 mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "marchesonline.com" site marie Aigues-Mortes

Vu l'offre présentée par :

- **JCB LYOMAT – 64941 PIERRE-BENITE**

Vu d'analyse des offres

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante, Valeur Technique 50 % - Prix 50 %

DECIDE

Article 1 : de retenir la société JCB LYOMAT, Chemin de la Lône 69310 Pierre-Bénite, représentée par Monsieur GEHIN Christophe, Président pour le marché « Acquisition tractopelle »

Montant H.T	75 000.00 €
Tva 20 %	15 000.00 €
Montant TTC	90 000.00 €

Reprise tracto pelle communal JCB 3 CX N° 493137 TTC 8 000.00 €

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

ID : 030-213000037-20170321-DEC201717-AU

Fait à Aigues-Mortes, le 21 Mars 2017

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :



Hôtel de Ville - Place St Louis
BP 23
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr